



ALLIANCE DES FEMMES DE LA  
FRANCOPHONIE CANADIENNE

Maire Jim Watson  
110, avenue Laurier Ouest  
Ottawa, Ontario  
K1P 1J1  
(613) 580-2496  
jim.watson@ottawa.ca

CC : Mathieu Fleury- Conseiller municipal de Rideau - Vanier

Le 19 janvier 2017

**Objet : Demande du statut officiellement bilingue de la ville d'Ottawa**

M. Watson,

*L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) est fière d'ajouter sa voix aux milliers de citoyennes et citoyens, ainsi qu'au nombreux organisme qui souhaitent que la ville d'Ottawa devienne officiellement bilingue d'ici les célébrations du 150e de la Confédération, en 2017.*

*L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne est un organisme féministe à but non-lucratif dont l'objectif est le bien-être de toutes les femmes et les jeunes filles issues de la francophonie canadienne et vivant en contexte minoritaire. L'AFFC est un leader dans l'avancement et la valorisation de la contribution des femmes au développement et à la vitalité de la société.*

La désignation du bilinguisme à la ville d'Ottawa reflète non seulement le caractère distinctif de la communauté ottavienne, mais également un pilier fort de notre identité, en tant que Canadienne et Canadien. C'est ainsi qu'une désignation du caractère bilingue de la ville d'Ottawa marquerait un moment important des célébrations du 150e du Canada.

Nous souhaitons donc que le conseil municipal adopte une résolution demandant à la province de l'Ontario d'adopter un projet de loi visant la reconnaissance de l'égalité de statut du français et de l'anglais au sein de la ville d'Ottawa. Cette résolution du conseil de ville d'Ottawa devra s'accompagner d'une modification au Règlement municipal sur le bilinguisme. Cette approche, qui n'engendra aucun coût additionnel à la ville, assurera la pérennité des services en français à la ville d'Ottawa et reconnaîtra l'égalité entre le français et l'anglais dans les services municipaux.

Puisque le Règlement municipal sur le bilinguisme et la Politique de bilinguisme sont déjà bien connus des administrateurs municipaux, il nous paraît judicieux de les conserver. Ce cadre juridique, comme vous le soutenez, M. Watson, fonctionne généralement bien depuis 2001. Il n'est donc pas nécessaire ni souhaitable de l'abandonner. Au contraire, nous proposons de conserver la quasi-totalité des dispositions existantes, de rehausser le statut juridique de la



---

ALLIANCE DES FEMMES DE LA  
FRANCOPHONIE CANADIENNE

Politique en l'incorporant au Règlement et d'y apporter quelques modifications et clarifications qui tiennent compte des changements proposés à la Loi de 1999 sur la Ville d'Ottawa.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette importante demande et nous souhaitons vivement que vous y voyiez une opportunité des plus intéressantes pour réitérer votre engagement envers la communauté ottavienne.

En espérant une réponse positive de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre plus haute considération.

Véronique Mallet  
Directrice générale  
Alliance des femmes de la francophonie canadienne